

**OBJECTIF**

Ce document fait le point sur le statut des aéroports et des points d'entrée des douanes pendant la pandémie de COVID-19.

NOMBRE DE CAS DE COVID-19 A LA DATE DU GHRP**4****NOMBRE DE CAS DE COVID-19 LE 15 JUIN 2020****1272****COMPTE RENDU**

Madagascar n'a pas été inclus dans le Plan de Réponse Humanitaire Global COVID-19 des Nations Unies pour 2020 (GHRP).

Le 21 mars, **l'état d'urgence sanitaire** a été déclaré sur l'ensemble du territoire de Madagascar. Ce dernier a été prolongé le 30 mai 2020 pour une durée de quinze jours. Les autorités locales ont également pris les mesures suivantes :

- Les camions peuvent circuler entre les villes de 4h à 13h et au sein des villes entre 15h et 23h ;
- A Antananarivo, les camions ne sont autorisés à circuler qu'entre 15h et 20h.
- Un couvre-feu est en place de 21h à 4h dans tout le pays ;
- Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du territoire ;
- Les rassemblements de plus de 50 personnes sont interdits ;
- Le confinement des villes d'Antananarivo et des régions de Toamasina et de Fianarantsoa est levé. L'entrée dans ces régions est cependant restreinte ;
- Pour les transports intérieurs terrestres, il peut exister des barrières sanitaires sur les routes nationales.

(Informations mises à jour le 16 juin : Gouvernement de Madagascar)

STATUT DES AEROPORTS**1. Aéroports / Vols**

- Les vols cargos à destination de l'aéroport international d'Ivato Antananarivo sont les seuls vols internationaux autorisés sur le territoire.
(Information datée du 19 mai 2020 : Douanes de Madagascar)
- Les vols non planifiés sont interdits, mais les évacuations médicales peuvent être autorisés sous réserve de l'acceptation du pays de destination et de l'engagement des membres de l'équipage et des passagers pour la mise en quarantaine à leur retour.
- Les vols cargo sont toujours autorisés.
(Informations datées du 1 juin : OACI)
- Mise en place d'un service aérien passager du Programme Alimentaire Mondial (PAM) entre les différents hubs régionaux. Tous les détails sur ces vols sont disponibles à [cette adresse](#). Ce service n'est accessible que pour les employés des agences UN, ONG et représentants d'Ambassades/bailleurs de fonds.
- Liste des aéroports ayant la capacité de recevoir des vols internationaux :
 - Aéroport International d'Ivato (principal aéroport du pays)
 - Aéroport International de Facène
 - Aéroport Tolagnaro Marillac (sur demande)
 - Aéroport de Sante-Marie (uniquement La Réunion)
 - Aéroport Philibert Tsiranana (uniquement les Comores, Mayotte et La Réunion)
 - Aéroport d'Antsiranana Arrachart (uniquement les Comores, Mayotte et La Réunion)



- Liste des aéroports pouvant servir à la communauté humanitaire :
 - Aéroport privé de Moramanga (sur demande)Plus d'informations sur l'état des aéroports à Madagascar sont disponibles [ici](#).

2. Passagers / Mise en quarantaine

- Le débarquement des équipages est interdit.
- Les passagers en provenance ou ayant transité par la Chine sont soumis à une mise en quarantaine obligatoire de 14 jours.
- Les autorités ont demandé aux compagnies aériennes de refuser l'accès aux passagers ayant été en Italie, Corée du Sud ou en Iran au cours des deux dernières semaines. Leur entrée sur le sol national entraîne 14 jours de mise en quarantaine.

IMPORTATION ET DOUANES

3. Frontières maritimes et terrestres

- Les frontières sont toujours ouvertes au mouvement des cargos.
- Les opérations de transbordement avec l'île Maurice sont perturbées. (Information datée du 9 juin : Groupe Sectoriel Logistique)
- Au niveau des ports, les marchandises peuvent être importées et dédouanées en respectant les mesures de sécurité sanitaire. (Information datée du 19 mai : Douanes de Madagascar)
- Liste des ports adaptés au commerce international :
 - Port d'Ehoala
 - Port de Nosy Be (expédition uniquement)
 - Port de Toamasina (principal port du pays)
 - Port de Toliara
 - Port de Mahajanga
 - Port d'Antsiranana.

Plus d'informations concernant l'état des ports sont disponibles [ici](#).

4. Douane et procédures d'importation

Mesures mises en place afin de faciliter l'importation de biens humanitaires en période de COVID-19 (Information des Douanes de Madagascar):

Dédouanement et exonération de taxes

- Procédure douanière de libération accélérée (fournitures et équipements médicaux sensibles aux changements de température) : enlèvement immédiat avec régularisation ultérieure (IM55). Parallèlement à cela, la dispense de production du Bordereau de suivi de cargaison (BSC) est envisageable et éventuellement, la soumission de certains documents exigibles.



- Procédure de normalisation / régularisation des importations ayant bénéficié des procédures accélérées : régime de la mise à la consommation IM4 en régularisation de la procédure d'enlèvement immédiat.
- Exonération des droits et taxes à l'importation :
 - Si un appel à l'aide internationale a été lancé par le Gouvernement Malagasy, la procédure d'exonération des droits et taxes à l'importation dans le cadre des envois de secours pourra être accordée suivant l'article 33 de l'Arrêté 10 416 du 04 mai 2016 modifié par l'Arrêté 22953 du 15 octobre 2019.
 - Au-delà du délai de 45 jours suivant la date du Décret d'appel à l'aide internationale, il faudra recourir à l'exonération exceptionnelle en note de conseil pour utilité publique, prévue à l'article 35 du même Arrêté.
 - La note de conseil relative à l'exonération exceptionnelle des marchandises nécessaires à la lutte contre le COVID-19 est en cours d'adoption.

Médicaments et équipements médicaux

- Aucune liste des médicaments et équipements médicaux interdits ou objets de restriction n'est émise par le Ministère de la Santé. Les médicaments et produits de santé sont soumis à l'importation à l'autorisation de dédouanement et à l'autorisation de mise sur le marché délivrées par l'agence des médicaments de Madagascar / Ministère de la santé publique.
- Points d'entrée douaniers spécifiques aux fournitures médicales :
 - Voie aérienne : uniquement au niveau du bureau des douanes à l'aéroport international d'Ivato Antananarivo par le biais de vols cargos ;
 - Voie maritime : auprès des principaux bureaux des douanes se trouvant dans les ports comme Toamasina, Mahajanga, Toliara, Antsiranana.
- Entrepôts douaniers privés fonctionnels près des aéroports et des ports maritimes : il en existe à Ivato Antananarivo et à Toamasina. Ces entrepôts mettent à disposition des installations à température régulée.

Coordination et échange d'information

- Il est recommandé aux opérateurs humanitaires de communiquer à l'avance les copies scannées des documents accompagnant les biens (liste des marchandises, facture ou attestation de donation valorisée, titre de transport au nom du BNGRC) aux points focaux des Départements malagasy concernés par l'importation (BNGRC, Douane, Ministère de la Santé) dès que des envois de marchandises humanitaires sont prévus aux fins de préparation et de facilitation de leur introduction sur le territoire.
- Points focaux au niveau de la Douane malagasy : Receveurs des principaux bureaux des douanes :
 - Bureau Ivato Antananarivo : M. Ranarivony Harilala (lalaranarivony@gmail.com)
 - Bureau Ivato Mamory Antananarivo : M. Ralarosy Lanto (lanto.seraphin@yahoo.fr)
 - Bureau Antanimena Antananarivo : M. Norofazy Patrick (n.patrick011@gmail.com)
 - Bureau Toamasina-Port : M. Rakotonirina Hery André (heryandre@gmail.com)
 - Bureau Antsiranana : M. Biankinana Russell (biankinanarussel@gmail.com)
 - Bureau Mahajanga : M. Zafisololo Max (zafimaxhell@yahoo.fr)
 - Bureau Toliara : M. Andriatsilanimanga Barthélémy (lelahitsara@gmail.com)
 - Copie systématique au Chef du Service du Pilotage et de Coordination des Bureaux des Douanes : M. Ramambazafy Haingo Voltaire (haingovoltaire@gmail.com)
- La douane interagit avec le Ministère de la Santé, outre les intervenants habituels comme les compagnies maritimes ou aériennes, sociétés de



manutention, Commissionnaires Agréés en Douanes, sociétés gestionnaires du port ou du terminal à conteneurs, société GASYNET, Banques.

- Madagascar projette de mettre en œuvre le programme OEA. Pour le moment, elle octroie à titre de facilitation la procédure accélérée de dédouanement (PAD) pour les opérateurs à faible risque. La liste des bénéficiaires de la PAD est consultable [ici](#). Voici les contacts nécessaires à cet effet : oeapad@gmail.com et saedouanes@yahoo.com.

Non-conformité

- Risques liés au dédouanement accéléré pour les futurs audits douaniers : fausses déclarations (espèce, quantité), entraves au processus de contrôle a posteriori (tenue inappropriée de documents et des registres par les entités qui en bénéficient ou refus de mise à disposition desdits documents lors des examens ultérieurs), introduction de marchandises prohibées à l'importation, inexécution des engagements souscrits, détournements des marchandises de leur destination privilégiée.
- Conséquences / sanctions en cas de non régularisation des exigences / procédures d'importation pour les articles essentiels liés au COVID-19 : sanctions pénales et/ou administratives selon la nature et la gravité des infractions commises. Sur le plan pénal, par exemple, le cas de la contravention de quatrième classe (article 359.2° du code des douanes malagasy) pour inexécution des engagements souscrits, qui sera constatée à l'encontre du contrevenant. En matière administrative, suivant la gravité des faits, la suspension ou le retrait immédiat (temporaire ou définitif) du statut de bénéficiaire de procédure accélérée peut être décidée par l'Administration.

Classement des codes dans le SH : La liste des articles aux fins d'octroi d'exonération exceptionnelle des droits et taxes à l'importation est actuellement en attente d'adoption au niveau du Conseil des Ministres. Aucune publication y afférente n'a été effectuée jusqu'à présent.

La liste ci-après concerne les articles que la communauté humanitaire compte importer.

#	Description	Tarif national HS Code
1	Alcohol-based hand rub	3808.94 90
2	Gloves, Examination, Nitrile	4015.11 00
3	Goggles, protective	9004.90 91/92/99 (selon la matière utilisée pour la monture)
4	Gown, protective	If made of textile reinforced plastics: 3926.20 90 If made of textile reinforced rubber: 4015.11 00
5	Pulse oximeter	9018.19 00
6	SARS-CoV-2 test	3002.15 00
7	SARS-CoV-2 Ecouvillons	3821.00 00
8	Mask surgical, non-ster.	6307.90 30
9	RESPIRATOR, mask, FFP2	6307.90 30
10	Body bag, infection control, adult	3923.21 00
11	Thermometer, clinical, IR, non-contact	9025.11 00



12	Coverall,protection,CatIII	6211.32/33/39
13	Soap,laundry,bar,800g	3401.11 10
14	SPRAYER, 20L	8424.41 00
15	Oxygen concentrator	9019.20 00
16	Patient ventilator, for critical / intensive care	9019.20 00
17	Resuscitator	9019.20 00
18	Flow-splitter, for oxygen supply	9019.20 00
19	Flowmeter, Thorpe tube	9026.80 00
20	Humidifier, non-heated	9019.20 00
21	Nasal prongs	9018.39 00
22	Nasal Oxygen Catheter	9018.39 00
23	Oxygen mask	9019.20 00
24	Laryngoscope	9018.19/90
25	Endotracheal tube, without cuff	9018.39 00
26	Endotracheal tube, with cuff	9018.39 00
27	Endotracheal tube introducer, Bougie	9018.39 00
28	Chlorine, HTH 70%	3808.94 90
29	Endotracheal tube introducer, Stylet	9018.39 00
30	Oropharyngeal airway, Guedel, sterile, single-use	9018.39 00
31	Nasopharyngeal airway	9018.39 00
32	Suction devices Electrical	9018.90 00
33	Kits de dignité	7615.20 00
34	AMBULANCES MEDICALISEES avec tous les équipements standards (Prix FOB)	8705.90 00
35	TENTE « NEGATIVE PRESSURE ISOLATION »	8414.80 00
36	TENTE DE DESINFECTION	6306.22 00
37	MISOPROSTOL	3004.90 00
38	MICROLUT DRA	3006.60 00
39	SAYANA PRESS	3006.60 00
40	LEVOPLANT WITH TROCAR	3006.60 00
41	IMPLANON	3006.60 00
42	Emergency Reproductive Health KIT	9018 (autres chiffres dépendent de son contenu)
43	TRILOFEM MEDROXYPROGESTERONE ACETATE	3004.90 00
44	Medical Shoe Cover	4818.50 00
45	X-Ray Machine	9022.12 00
46	CPAP	9019.20 00
47	SCOPE	Dépend du type du scope (appareil)
48	Paracétamol 125mg/5ml or.liq/BTL-60ml	3004.90 00
49	Nose mask, classic	6307.90 90
50	Safety box	3926.90 90



51 | Digital Thermometer

9025.19 00

5. Annexe J-5 de la Convention de Kyoto Révisée : Acceptée le 27 juin 2007.

6. Annexe B.9 de la Convention d'Istanbul : Acceptée le 2 juin 2008.

7. Utilisateur de SYDONIA : Oui.

8. Utilisateur d'ASYREC : Non.

LIENS UTILES

Les Bulletins CIQP sont disponibles pour d'autres pays [ici](#).

Liens spécifiques au pays :

Aviation Civile de Madagascar, [Site officiel](#)

Centre de Commandement Opérationnel (CCO) COVID-19 pour Madagascar, [Site officiel](#)

République de Madagascar, [Site officiel du gouvernement](#)

Groupe Sectoriel Logistique, [Site dédié au COVID-19 à Madagascar](#)

Autres liens utiles :

Association Internationale du Transport Aérien (AITA), [Mesures gouvernementales relatives au Coronavirus \(COVID-19\)](#)

Cluster Logistique, [COVID-19 Mises à jour des points d'entrée des cargos](#)

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), [Observatoire des statuts de postes frontière en période de COVID-19](#)

Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), [COVID-19 - Statut des aéroports](#)

Organisation des Nations Unies (ONU), [Plan de réponse humanitaire global COVID-19](#)

Organisation des Nations Unies (ONU), [Plan de réponse humanitaire global COVID-19, Mise à jour du GHRP de mai](#)

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), [Statut des points d'entrée](#)

Organisation Mondiale des Douanes (OMD), [Classement de référence dans le SH des fournitures médicales liées au COVID-19 \(2.1.édition\)](#)

Organisation Mondiale des Douanes (OMD), [Liste des textes législatifs adoptés dans les pays qui ont pris des mesures temporaires de restriction des exportations pour certaines catégories de fournitures médicales essentielles en raison de l'épidémie de COVID-19](#)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [COVID-19 Rapports situationnels](#)



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

COVID-19 [Madagascar]

Bulletin n°1 – CIQP : 16 juin 2020

(Bulletin on Customs, Immigration and Quarantine Procedures)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [*Manuel pour le renforcement des capacités de santé publique aux postes frontières et collaboration transfrontalière*](#)

Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM), [*Restrictions de voyage*](#)

SOS International, [*Restrictions de voyage et opérations aériennes*](#)

Wilhemnsen, [*COVID-19 - Carte globale des restrictions portuaires*](#)

[Pour toute question, commentaire ou ajout, merci de contacter :](#)

<p>Virginie Bohl BCAH ONU, Genève bohl@un.org</p>	<p>Éléonore de Malézieux du Hamel BCAH ONU, Genève eleonore.demalezieuxduhamel@un.org</p>
---	--